

Mise en ligne : 29 mai 2014.
Dernière modification : 3 août 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

GASTON RICCI (11 FÉVRIER 1869 À ALGER-26 NOVEMBRE 1952 À BLIDA)

Fils d'Antoine Ricci, fondateur des Éts éponymes.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ets_Ricci-Blida.pdf
Avocat, puis juge de paix à Fort-National, avoué,
maire de Blida (1929-1942),
conseiller général (1910-1934),
député Action démocratique et sociale 1928 à 1932

Trois enfants de son mariage à Alger avec Marguerite :

- 1 Paul Ricci (ép. Georgette 'Zette' Humbert), à son tour conseiller général de Blida.
 - 2 Marcelle Ricci (ép. Jean Peisson)
 - 3 Andrée Ricci (ép. Jean Bricaut)
-

[Délégations financières]
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1910)

Dans les trois départements de l'Algérie vient d'avoir lieu le renouvellement de la série pair des Délégations financières.

Département d'Alger, 2^e circonscription, série des colons : M. Delphin, élu ;
4^e circonscription, série des colons : M. Aymes, élu ; non colons : M. Bérard, élu ; 6^e
circonscription, série des colons : M. Rivaille, élu ; non colons : **M. Ricci, élu.**

8^e circonscription, série des colons : M. Granier, élu ; non colons : M. Verola, élu.
Il y a ballottage dans la 2^e circonscription pour la série des non colons, où M. de Redon arrive en tête avec 1.710 voix.

Département d'Oran :

Sont élus : MM. Carafang, Lameur, Sabattier, Thesmar, Petit, Descouve, Tedeschi.

Département de Constantine :

MM. Barrès, Zévaco, Deyron, Audureau, Decerner, Morinaud, Picot et Sebe.

Le réactionnaire Ricci élu conseiller général de Blidah
(*L'Humanité*, 24 janvier 1927)

Le scrutin pour l'élection d'un conseiller général dans la circonscription de Blidah a eu lieu hier.

Electeurs inscrits : 2.023. Votants : 1.686. Ricci, réactionnaire, qui a obtenu 868 voix, a été élu.

Le radical-socialiste Dachot, maire de Blidah, n'a obtenu que 563 voix, cependant que notre camarade Schiavo, candidat du B.O.P.. voyait le nombre de voix communistes s'élever à 243, c'est-à-dire en forte progression. C'est l'indice certain que nous sommes

sur la bonne route.

Cambrilage
(*Les Annales coloniales*, 27 août 1927)

M. Gaston Ricci, avoué et conseiller général, avait laissé sa coquette villa, située sur la route des gorges de l'oued El-Kébir, à la garde de ses domestiques qui habitent à proximité.

Ces derniers, un matin, remarquèrent autour de la villa des traces (monnaies) et avertirent la justice.

La Sûreté vint. Les premières constatations portent à croire que le ou les malfaiteurs ont d'abord pénétré dans la cave d'où l'accès de l'appartement a été facile.

Les meubles ont été fouillés et le contenu épuré. On a retrouvé des écrins à bijoux vides sur les lits. On ne sait encore si les écrins étaient garnis.

M. Gaston Ricci a été prévenu télégraphiquement.

1928 : élu député Action démocratique et sociale.
Intervient essentiellement sur les questions agricoles algériennes.

(*Les Annales coloniales*, 26+28 janvier 1929)

Ricci, député d'Alger, a déposé une demande d'interpellation sur la viticulture algérienne, mais aussi les Caisses d'épargne en Algérie et la création d'un fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels de l'Algérie. Et quelques autres questions :

A la Chambre
Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1929)

M. Ricci a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à accorder un contingent annuel de Croix de la Légion d'honneur aux indigènes algériens naturalisés français. [...]

A ce propos, s'engagea un débat assez vif. Quelques membres de la Commission voyaient dans le refus du droit au képi une sorte de brimade à l'égard des officiers indigènes. Mais d'autres firent observer qu'il n'y avait là aucune brimade, mais la simple application d'un règlement militaire. La Commission, après un échange de vues qui faillit se passionner, décida d'intervenir en faveur d'une modification du règlement, et donc, dans le sens du vœu présenté par M. Ricci.

Le mariage kabyle
par Roland Elissa-Rhais
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1929)
[suite de plusieurs évocations du même sujet]

M. Gaston Ricci a présenté à la Chambre un projet sur le mariage kabyle.
Le rapporteur expose la situation précaire faite à la femme kabyle par les coutumes

berbères. On peut rappeler à son honneur qu'il a été le premier, du temps qu'il était juge de paix à Tizi-Ouzou, à rendre des jugements en faveur de certaines malheureuses, en vertu du principe qu'un magistrat français ne saurait, même sous prétexte de respecter des coutumes indigènes plus ou moins rétrogrades, laisser se commettre des abus révoltants et des injustices incompatibles avec le sentiment français du droit.

Grâce à cette initiative, longtemps réitérée, M. Ricci réussit à faire adopter la suppression de certaines coutumes draconiennes, telles que le Taalak ou « abandon » et à faire reconnaître le droit de divorce à la femme kabyle. Enfin, progrès inestimable, il réussit à faire entrer dans les esprits mêmes des Kabyles cette notion du droit qui le faisait se révolter et les Kabyles ont eux mêmes compris que ces us ne sauraient être plus longtemps en vigueur et ce sont eux qui, maintenant, demandent avec le plus d'insistance que l'on modifie selon l'esprit de la loi française certaines prescriptions littérales de leur droit canonique.

A LA CHAMBRE
DEBATS
Mariage kabyle
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1930)

Dans sa séance de mardi, la Chambre a adopté un projet de loi concernant les fiançailles et la date du mariage des Kabyles.

Le projet fixe à quinze ans l'âge des Kabyles qui ne sont pas citoyens français.

Il détermine la procédure pour l'octroi de dispenses en cas de motifs graves.

El il précise enfin les règles selon lesquelles la déclaration de fiançailles devra être faite aux fonctionnaires qualifiés, sous peine de nullité du mariage et de sanctions pénales.

Mises en distribution

N° 3001. rapport supplémentaire par M. Gaston Ricci sur le projet de loi concernant le mariage des Kabyles.

Législatives 1932

4^e cir. d'Alger

Ballotage :

Guastavino, rad. indép., 8.331 c- 7.810 à M. Ricci, rép. de g.

L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS A L'ŒUVRE
800 paysans indigènes de Blida menacés d'expropriation
(*L'Humanité*, 28 décembre 1932)

Blida, 26 décembre. (*L'Humanité*.)

L'Humanité a relaté féjà la manifestation qui a eu lieu à Blida, au cours de laquelle notre camarade Monjauvis, député communiste, avait été arrêté sur l'ordre du maire de Blida, le sieur Gaston Ricci. [...]

Une partie du premier groupe d'aviation s'installera à Blida en janvier
(*Les Annales coloniales*, 9 septembre 1933)

On se demandait, après la parution d'une décision qui affectait à Sidi-Ahmed (Tunisie) le groupe d'aviation de chasse désigné pour Blida, à quoi allaient être affectés les magnifiques bâtiments construits sur la route de Joinville.

Aujourd'hui, l'on sait qu'une partie du premier groupe d'aviation doit venir s'installer à Blida, le 1^{er} janvier 1934.

Cette installation est subordonnée à l'achèvement des travaux de première nécessité, tels l'éclairage et l'alimentation en eau. Nous ne doutons pas que toutes les dispositions seront prises pour que les travaux dont il s'agit soient terminés à la date indiquée, afin de ne pas retarder davantage la venue à Blida de l'escadrille actuellement à Maison-Blanche.

Nous devons en outre féliciter M. Gaston Ricci, maire de Blida, qui, de tous temps, s'est préoccupé de la venue à Blida de l'aviation militaire.

Cantonales
(*Les Annales coloniales*, 16 octobre 1934)

Quinzième circonscription (Blida) : inscrits, 2.899 voix ; votants, 2.129. Ont obtenu : MM. Dachot, radical, 1.068 voix, élu ; Phéline, rep. nat., 998. Il s'agissait de remplacer M. Gaston Ricci, ancien député, qui ne se représentait pas.

LÉGION D'HONNEUR
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1935)

Nous avons relevé dans la dernière promotion, au titre de l'Algérie, le nom de M. Gaston Ricci, avoué à Blida.

Cette distinction consacre et couronne une laborieuse et loyale carrière, une vie tout entière vouée au service de la chose publique, des titres qui, depuis longtemps, désignaient celui qui en est l'objet, à l'attention des pouvoirs publics.

Tour à tour magistral, puis avocat près la Cour d'appel d'Alger, M. Gaston Ricci est aujourd'hui avoué. Conseiller municipal depuis 1925, conseiller général depuis 1927, député d'Alger de 1928 à 1932, il est en outre président de la Ligue des Familles nombreuses, de Blida-Gymnaste et dirige notre confrère *l'Indépendant*.

Il est maire de Blida depuis 1929 et sa gestion municipale peut être citée comme un modèle du genre.
